

# Règlement Sarl Pole Dance Stars

## Cours Ado/Enfant

- **Hygiène et Mise à disposition des locaux et matériels**

### Article 1:

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, Décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006, qui fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer.

### Article 2

Pour votre confort ainsi que votre hygiène, il est strictement interdit de pénétrer dans la salle de danse avec vos chaussures d'extérieurs.

Merci de les déposer à l'endroit indiqué dans le vestiaire mis à votre disposition à l'entrée.

Cependant, l'utilisation de chaussure de sport est autorisée lors des échauffements musculaires puis l'utilisation des demi-Pointes, Talons (propre) lors de l'ateliers. Leurs bons état de propreté est indispensable pour notre hygiène.

Afin de préserver votre confort et garder notre hygiène, merci d'utiliser une serviette pour l'utilisation des tapis de sol.

Une penderie est à votre disposition, merci de bien vouloir ne rien laisser trainer (vestes, chaussures, sac de sport) dans la salle de danse ou dans le vestiaire non rangé. Des casiers de rangement sont mis à disposition dans la salle de danse pour accueillir vos produits pour poler, votre sac à main et vos objets de valeurs.

### Article 3

Une douche ainsi qu'une toilette sont à votre disposition, merci de respecter leur propretés. Si vous observez l'absence de papier hygiénique ou de sèche main, n'hésitez pas à nous le signaler.

### Article 4:

Participer aux activités dans la calme et dans le respect des personnes. Seul le professeur peut en indiquer l'usage des barres mise à votre disposition dans le cadre d'un cours ou événement. Chaque utilisateur est chargé de nettoyer la pole à l'aide d'un chiffon et de produit prévu à cet effet. (à disposition)

Il est formellement interdit de s'appuyer sur les miroirs ou de courir à proximité. En cas de rupture, le verre peut provoquer des blessures graves.

### Article 5:

La responsabilité de la société Sarl Pole Dance Stars ne sera pas engagée en cas d'utilisation anormale du matériel mis à la disposition.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la société", merci de veiller en quittant les locaux:

- A fermer le robinet d'eau de douche ou du lavabo,
- A éteindre les lumières (toilette)
- A fermer toutes les portes (Wc, Porte d'entrée...
- A ranger le matériel utilisé

- **Dégradations, Vols, Dommages, Pertes....**

**Article 6:**

La direction decline toute responsabilité envers les accidents causés par les utilisateurs, qui seront entièrement responsables des dommages occasionnés aux tiers, aux matériels, aux locaux.

**Article 7:**

La direction et le personnel ne peuvent en aucun cas, être responsable de perte, vol, disparition ou dégâts sur des objets ou autres .

**Article 8:**

Toute personne non respectueuse du présent règlement ou ayant causé des dégradations, pourra outre la réparation du préjudice causé, être exécuté immédiatement et faire l'objet de poursuites judiciaires.

**Article 9:**

Sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire, la direction jugera des suites à donner à tout cas non prévu par ce règlement. Les réclamations ou suggestions de tout ordre devront être adressées par courrier à la direction.

**Article 10:**

En cas de litige grave, seuls les tribunaux du ressort sont compétents.

- **Cours à l'année**

**Article 11:**

Les cours ado/Enfant sont proposés tous les Mercredis (hors fermeture) de Septembre à Juin uniquement sur inscription.

Les horaires de cours doivent être respectés, pour tout retard de plus de 10 minutes, la personne se verra refusé du cours pour une raison de sécurité. Merci de votre compréhension.

Pour une bonne évolution, il est essentiel de venir régulièrement au cours afin d'évoluer correctement et suivre ses camarades. Une tenue correcte exigée lors des cours: Tee-shirt ou débardeur, brassière, short, pantalon et veste d'échauffement, serviette et bouteille d'eau.

Lors de votre arrivée, merci de bien vouloir respecter la fin du cours qui précède le votre et chuchoter.

**Article 12:**

Toute formule souscrite au sein de la société Sarl Pole Dance Stars n'est ni remboursable, non modifiable et non revendable. Toutefois, si vous prenez soin d'avertir la société d'un éventuel accident vous immobilisant ou interdisant la pratique sportive sur une période déterminée, dans le cas d'éventuelle grossesse, la date de validité de votre formule pourra être repoussée sur une période déterminée. Aucun remboursement ne sera possible.

**Article 13:**

Toute personne souscrivant à une formule avec un paiement échelonné doit dès lors de l'inscription, fournir le nombre de chèques correspondant au montant total de la formule souscrite, dater du même jour..

La société procédera à l'encaissement du règlement chaque début de mois, durant la période déterminée lors de votre inscription.

La société se réserve le droit d'encaisser les mensualités même si les cours ne sont pas effectués.

- **Coup et blessure / Assurance**

La société Sarl Pole Dance Stars propose des activités physiques qui laissent parfois des hématomes et blessures sur le corps. Les risques de quelconques blessures ou de chutes sont permanents au sein de notre discipline. En aucun cas, la société ne sera tenue responsable de ces blessures. Le client prend connaissance de cette chose et s'engage en cas de blessure grave, à ne pas poursuivre la société Sarl Pole Dance Stars.

La société est couverte par une assurance à responsabilité civile.

- **Evènements/ Cours/Spectacle**

La société Sarl Pole Dance Stars organise des stages et autres évènements. Pour toute inscription, un cheque de reservation est obligatoire afin de confirmer votre participation. Toute annulation doit s'effectuer au minimum 1 semaine à l'avance pour des raisons d'organisations. Toute annulation hors délai sera considéré comme dû.

Pour le bon fonctionnement de notre société, merci de respecter les horaires et d'arriver 10 minutes en avance. Pour tout retard de plus de 10 minutes, la personne se verra refusé du cours pour une raison de sécurité.

Merci de votre compréhension

- **Inscription**

Pour toute inscription à une formule, un certificat medical datant de moins de 1 mois est obligatoire, à renouveler tout les ans.

- Dossier inscription "Complet"
- La signature du present règlement
- Une photocopie de pièce identitée du concerné
- Le paiement de la formule souscrite
- Etre agé de plus de 10 ans avec un accord parentale écrit et pièce d'identitée.

Je soussigné M.....

Responsable legal de: .....

Demeurant au ....., atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du present règlement, en accord avec la société Sarl Pole Dance Stars

Fait à : .....

Le : .....

**La direction**